

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150710-2015\_A118-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2015  
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A118**

**OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AE/CP sur le Budget Général**

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** Néant

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_09**

**CONSEIL DU 10 JUILLET 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Ouvertures, modifications et clôtures d'AE/CP sur le Budget Général  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur le Budget Général de la CPA pour 2015.

**Exposé des motifs :**

Les autorisations d'engagement, qui sont une exception au principe de l'annualité, constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

La loi du 19 février 2003 a autorisé les régions et les départements à s'engager de façon pluriannuelle, dans le cadre d'une autorisation d'engagement, pour certaines dépenses de fonctionnement.

L'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 a étendu cette possibilité aux communes et groupements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette faculté est réservée aux seules dépenses

résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois, les frais de personnel et les subventions versées à des organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'ouverture d'une autorisation d'engagement pour l'opération « Montée en Débit/THD » d'un montant global de 720 000 € réparti selon l'échéancier suivant :

Opération	Opération Astre	Montant de l'AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Montée en débit / THD	à créer	720 000	0	144 000	144 000	144 000	144 000	144 000

La CPA est aujourd'hui engagée dans un contrat de délégation de service public relatif à l'aménagement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit. Celui-ci vise principalement les zones d'activités et clients entreprises.

Par ailleurs, dans l'attente d'un déploiement de fibre optique pour l'habitant, à l'horizon 2020, certains quartiers d'habitation souffrent aujourd'hui d'un service très défaillant en matière de connexion internet, en raison d'un éloignement trop important par rapport au répartiteur téléphonique. Proposée par Orange, la solution « Montée en Débit » est à la portée de la collectivité, dans un cadre très réglementé. Il s'agit en effet de raccourcir la distance entre l'habitation et le central téléphonique, en créant un lien de fibre optique entre le répartiteur et le sous-répartiteur concerné. La Communauté s'apprête ainsi à intervenir, par voie de marché public, sur une douzaine de sous-répartiteurs.

Le coût de ce marché est estimé à 2.940.000 € TTC dont 2.220.000 € en investissement et 720.000 € en fonctionnement, au titre du volet exploitation/maintenance. Ces crédits de fonctionnement ne seront mobilisés que dans un second temps, d'où la nécessité de prévoir une autorisation à engager, avec crédits de paiement à partir de l'année 2016.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°2012\_A193 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AE/CP du Budget Principal 2015;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la création de l'autorisation d'engagement suivante :

Opération	Opération Astre	Montant de l'AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Montée en débit / THD	à créer	720 000	0	144 000	144 000	144 000	144 000	144 000

**OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AE/CP sur le Budget Général**

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41
Pour	81
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



20 JUL. 2015